

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 septembre 2020

Veolia/Suez : l'AMF considère qu'il n'y a pas lieu de constater l'ouverture d'une préoffre sur les titres de la société Suez

Le collège de l'Autorité des marchés financiers s'est réuni, le 24 septembre 2020, pour examiner la demande de la société Suez aux fins de lui faire constater l'ouverture d'une période de préoffre concernant ses titres, en application des dispositions de l'article 223-34 du règlement général de l'AMF, à la suite du communiqué diffusé par la société Veolia le 30 août 2020 et de la communication de cette société depuis cette date.

L'Autorité a considéré que les termes employés par la société Veolia dans son communiqué du 30 août, ainsi que la communication de cette société et de ses dirigeants depuis cette date, n'ont pas eu pour effet de porter à la connaissance du public les « caractéristiques d'un projet d'offre » au sens des dispositions précitées, mais l'intention de déposer un projet d'offre publique dans l'hypothèse où la proposition qu'elle a adressée à la société Engie d'acquérir 29,9% du capital de Suez serait acceptée, étant précisé que les caractéristiques du projet d'offre publique qui suivrait l'acquisition de ces titres dépendraient, notamment, de l'éventuelle acceptation, par la société Engie, de cette proposition, telle que libellée ou modifiée.

Par conséquent, l'AMF n'a pas procédé au constat qui lui a été demandé par la société Suez.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée : l'AMF recommande l'utilisation de la charte des bonnes pratiques élaborée par la Place



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



ACTUALITÉ

OFFRES PUBLIQUES

18 mai 2022

L'AMF revient sur les problématiques clés soulevées lors de l'offre publique Veolia-Suez



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02